

ALTERNANCE

Contrat d'Apprentissage

Les avantages pour l'entreprise

Des atouts managériaux

- Bénéficier des services du cabinet de recrutement interne à l'ISCAE et de ses 10 ans d'expériences
- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions très avantageuses
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce au tutorat
- S'appuyer sur un suivi en entreprise au plus proche de vos besoins : évaluation de la progression du salarié, aide au management, détermination d'un projet pour l'entreprise, d'objectifs.
- Profiter des conseils de nos enseignants/formateurs comme consultants pour votre entreprise

Des solutions financières

- Allègement de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires (Réduction FILLON)
- L'apprenti n'est pas compté dans l'effectif salarié
- Pas d'indemnité de fin de CDD à verser, possibilité de conclure ce contrat en CDI
- Temps plein en entreprise (au même salaire) une semaine à Noël et Février + les mois de Juillet et Août
- **Prise en charge des frais de formation et de toutes les démarches administratives**

Les avantages pour l'apprenti

- Acquérir une qualification reconnue tout en ayant une expérience professionnelle
- Aide au financement du permis de conduire B
- Présence d'un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion en entreprise et l'acquisition des compétences
- Etre rémunéré pendant la formation.
- Motivation forte et durable. Grâce à cet emploi, vous pouvez continuer vos études sans frais.
- Salaire brut = salaire net pour l'apprenti jusqu'à 79% du SMIC brut

La forme

- Durée Déterminée de 36 mois maximum (ou CDI), destiné à un public de 16 à 29 ans
- En formation 2 à 3* jours / semaine et en entreprise 2* à 3 jours / semaine (*en BTS uniquement)
- **Votre conseiller ISCAE s'occupera de toutes les démarches administratives.**

La rémunération

La rémunération des apprentis évolue en fonction :

- de l'âge de l'apprenti
- et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet du contrat.

Calculer le coût net employeur aides incluses

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

